

RAPPORT ANNUEL 2024

« Oui, les finances de la Conférence centrale sont sous pression – pour la première fois vraiment sous pression. [...] Ces difficultés financières ont une raison : les coûts induits par le traitement et la prévention des abus sexuels. En tant qu'Église, nous avons le devoir de traiter ce problème. Il est dû à la défaillance de l'Église et au choix erroné – des évêques, des supérieurs, mais aussi des conseils de communauté locaux, voire des parents – d'étouffer les abus par amour pour l'Église. Oui, la société dans son ensemble a échoué et échoue dans de nombreux domaines aujourd'hui encore. Ce sont les victimes qui en souffrent. Le traitement de ces cas est un acte de justice. Si nous menons cette tâche à bien, l'Église ressortira renforcée de la crise. Cette tâche requiert toutefois beaucoup d'argent. Il n'est toutefois ni plausible ni correct ni équitable que seules les organisations financées par la Conférence centrale en assument les coûts. [...] La Conférence centrale a grandi grâce à la solidarité. C'est le mot-clé depuis plus de 50 ans : la solidarité entre les Églises cantonales solides sur le plan financier et celles plus faibles. »

Extrait du discours d'introduction du vice-président Thomas Franck sur le point de l'ordre du jour consacré au plan financier lors de l'assemblée plénière des 29 et 30 novembre 2024 à Delémont.

1 Examen des abus sexuels

Lors de la publication des résultats de l'étude pilote sur les abus sexuels commis au sein de l'Église catholique depuis 1950, la Conférence des évêques suisses (CES), la Conférence centrale et la Conférence des Unions des Ordres (KOVOS) se sont engagées à mettre en œuvre cinq mesures concrètes contre l'abus. La conception, le financement et la mise en œuvre de ces mesures ont occupé intensivement les trois organisations faïtières nationales de l'Église catholique au cours de l'année sous revue.

Au début de l'été, la CES, la Conférence centrale et la KOVOS ont élaboré et signé l'*accord concernant l'examen, la prévention et l'intervention au niveau national en cas d'abus*. Il règle les objectifs et les tâches dans ce domaine, la forme de la collaboration et la clé de répartition des coûts. La Conférence centrale assure la fonction d'hôte du service appelé désormais « Abus dans le contexte ecclésial » et en assume les coûts. Stefan Loppacher a été engagé le 1^{er} juillet par la Conférence centrale en tant que chef du service. Le groupe de travail tripartite reste responsable de son mandat de travail. La décision de renforcer le service a été prise au deuxième semestre et s'est traduite par l'engagement au 1^{er} janvier 2025 de Annegret Schär et Mari Carmen Avila.



Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 27 mai 2024, le groupe de travail « Abus dans le contexte ecclésial » a informé de l'avancement des travaux sur les mesures. De g. à dr. : Roland Loos (Conférence centrale), évêque Joseph Bonnemain (CES), abbé Peter von Sury (KOVOS) et Stefan Loppacher (chef du service). Photo : kath.ch / Jacqueline Straub

Des progrès considérables ont été enregistrés s'agissant des cinq mesures. Le groupe de travail a informé de l'avancée des travaux lors d'une conférence de presse le 27 mai 2024. Le site Internet commun www.missbrauch-kath-info.ch renseigne également sur les étapes prévues et réalisées. Selon l'accord, la Conférence centrale assume 60 % des coûts liés au développement et à la mise en œuvre des mesures, et les évêques 40 %.

Le fonds d'indemnisation pour les victimes d'infractions prescrites dans le contexte de l'Église catholique, qui a été créé en 2017, a reçu 86 demandes en 2024, soit un chiffre encore jamais atteint. Il a nécessité par conséquent trois réalimentations d'un demi-million de francs à chaque fois. Les évêques ont contribué à hauteur de 60 %, la Conférence centrale à 30 % et les ordres religieux à 10 %.

Lors des trois assemblées plénières, les délégué-e-s des Églises nationales ont soutenu sans réserve les mesures contre les abus, tout en faisant valoir que les coûts qui en découlent ne peuvent pas être

répercutés sur les Églises nationales, mais nécessitent des économies dans d'autres domaines d'activité de la Conférence centrale. Les questions de financement ont occupé la présidence, la Commission des finances et, finalement, l'assemblée plénière tout au long de l'année (cf. à ce sujet l'intervention du vice-président de la Conférence centrale Thomas Franck sur la page de couverture du présent rapport).

Après avoir appris en 2023 que l'évêque de Coire, Joseph Maria Bonnemain, avait été chargé par le Dicastère pour les évêques à Rome de diriger les enquêtes préliminaires contre quatre membres de la Conférence des évêques suisses, la Conférence centrale a négocié avec lui pour lui mettre à disposition le soutien de deux spécialistes externes. Le juge cantonal neuchâtelois Pierre Cornu et la professeure zurichoise de droit pénal et de droit de procédure pénale Brigitte Tag se sont chargés de cette tâche. Ces trois personnes ont signé le rapport de l'étude préliminaire en janvier 2024.

2 Nouvelles coopérations

2.1 Service Éthique et société

La CES dirige deux commissions dans le domaine de l'éthique chrétienne :

- la Commission Justice et Paix s'occupe en premier lieu des questions d'éthique sociale ; ce travail est assuré depuis de nombreuses années par l'œuvre d'entraide Action de Carême dans le cadre de son financement national ;
- la Commission de bioéthique se penche sur les nouvelles possibilités de la biologie et de la médecine. Ces coûts sont pris en charge par la Conférence centrale.

Afin de regrouper les tâches existantes et d'améliorer leur visibilité, un contrat a été conclu entre la CES, Action de Carême et la Conférence centrale après plusieurs années de négociation. L'objectif est de créer un service Éthique et société consolidé, dont le siège est auprès de la CES. La direction incombe désormais à un comité de pilotage, qui est composé, outre des trois organisations responsables, des président-e-s des deux commissions.

Du côté de la Conférence centrale, la participation au comité de pilotage est assurée par la nouvelle secrétaire générale adjointe Sabine Stalder. Les travaux de mise en œuvre prenant plus de temps que prévu, l'assemblée plénière a décidé de reporter la date de lancement convenue par contrat du 1^{er} octobre 2024 au 1^{er} juin 2025.

2.2 Phase test de travail synodal

Motivées par le processus synodal lancé par le pape François pour l'Église catholique, la CES et la Conférence centrale ont institué un groupe de travail en 2023 afin d'élaborer une proposition relative à une phase test de travail synodal sur le plan suisse. La proposition a été finalisée à la fin de 2023. Au cours de l'exercice sous revue, la CES et la Conférence centrale se sont penchées sur la proposition et mises d'accord au printemps sur les statuts de la Commission Synodalité nationale. La commission tripartite est rattachée à la CES et mandatée par le Conseil de coopération CES | Conférence centrale. Elle devra explorer les possibilités d'action synodale sur le plan national pendant trois à cinq ans. Pour ce faire, elle devra mettre à profit les impulsions du processus synodal mondial pour la Suisse.

Les statuts prévoient la création d'un secrétariat qui soutient les travaux durant la phase test. Le théologien saint-gallois Fredy Bihler a pu être engagé à cet effet en été 2024. La Commission Synodalité s'est réunie pour la première fois en septembre à Berne et a réalisé un colloque le 3 décembre avec les membres de la CES et la présidence de la Conférence centrale.

La Conférence centrale s'est intéressée au processus synodal mondial et s'est également engagée en sa faveur. Comme l'année précédente, elle a soutenu, avec Action de Carême, la déléguée européenne Helena Jeppesen-Spuhler, originaire de Suisse. Celle-ci a lu son rapport sur le déroulement du synode mondial d'octobre 2024 à Rome lors de l'assemblée plénière des 29 et 30 novembre 2024, et a communiqué les résultats atteints.

2.3 Bureau national de coordination œcuménique pour l'aumônerie dans les services de santé

La demande d'un bureau national de coordination œcuménique pour l'aumônerie dans les services de santé a été soumise il y a six ans par la Commission pastorale de la Conférence des évêques. Il y a quatre ans, celle-ci a proposé à l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) de planifier ce projet avec elle. Un groupe de projet dirigé par Daniel Kosch s'est penché activement sur le concept, le contrat et le règlement d'organisation afin de trouver une solution susceptible de réunir la majorité au sein des deux Églises.

« L'élaboration d'un concept œcuménique fut plus difficile que prévu. Si l'Église protestante et l'Église catholique reposent sur le même fondement chrétien et se ressemblent à bien des égards, elles ne sont toutefois pas identiques. Ces divergences ont suscité / soulevé des défis structurels et théologiques.

Roland Loos (président de la Conférence centrale), le 4 décembre 2024 à Engelberg

L'objectif de ce nouveau poste est de développer, dans la diversité des systèmes suisses, une base commune dans les relations entre le canton, les organisations hospitalières et les Églises, sur laquelle il sera possible à l'avenir d'effectuer du travail de fond en faveur des corporations ecclésiastiques cantonales et de défendre de manière coordonnée les intérêts des Églises auprès des autorités fédérales.



Les organes supérieurs de la CES, de la Conférence centrale et de l'EERS ont approuvé le contrat en novembre et en décembre 2024. Ils l'ont signé conjointement le 4 décembre 2024 à Engelberg. Le bureau de coordination sera mis sur pied en 2025.

Signature du contrat dans la maison de retraite Erlenhaus à Engelberg.

Devant : Felix Gmür (président de la CES), Rita Famos (présidente de l'EERS) et Roland Loos (président de la RKZ). Derrière : Davide Pesenti (secrétaire général de la CES), Catherine Berger (vice-présidente de l'EERS) et Urs Brosi (secrétaire général de la RKZ).

Photo : Sylvia Stam, *Pfarrblatt* Berne

3 Les finances et leur objet

3.1 « Il faut faire plus avec moins. »

C'est la courte formule utilisée par le président de la Conférence centrale pour résumer la principale difficulté en 2024. Faire plus, parce que les tâches – surtout en lien avec la gestion des abus – ont fortement augmenté, mais avec moins de moyens parce que d'une part, les recettes des paroisses et des Églises nationales sont en recul en raison de la multiplication des sorties d'Église et que d'autre part, il n'y a guère de volonté d'augmenter les taxes sur le plan national (la contribution Église Suisse).

La coresponsabilité de la Conférence centrale dans l'examen des abus sexuels, le versement d'indemnités à titre de réparation morale aux victimes d'infractions prescrites et la mise en œuvre de mesures nationales dans le cadre de la prévention et de l'intervention bénéficie d'un large soutien. Toutefois, la demande de la présidence de financer les coûts supplémentaires en découlant par une augmentation des contributions Église Suisse (cf. citation sur la page de couverture) n'est pas parvenue à s'imposer. Par conséquent, il s'agit désormais de compenser les dépenses supplémentaires en économisant ailleurs. Le plan financier 2025-2028 a été refusé par deux fois en assemblée plénière et les délibérations se poursuivent.

Comme le facteur de coûts de loin le plus important de la Conférence centrale est celui du cofinancement CES | Conférence centrale, c.-à-d. le soutien des organisations actives à l'échelon national et des régions linguistiques, c'est aussi ce domaine qui sera soumis aux plus grandes coupes. La Commission de planification et de financement (CPF) et les quatre groupes spécialisés chargés de l'octroi des moyens financiers ont besoin de temps pour procéder aux réductions en mettant l'accent sur les points pertinents.

3.2 Convention de subventionnement avec la Conférence des évêques

La convention de subventionnement entre la Conférence centrale et la CES est arrivée à terme à la fin de 2024. De ce fait, une nouvelle convention a été délibérée en plusieurs étapes au premier semestre 2024 entre les secrétaires généraux, puis entre les présidences de la Conférence centrale et de la CES. À cette occasion, des discussions approfondies avec les évêques compétents et le secrétariat général ont eu lieu d'une part sur des documents généraux concernant les tâches de la CES et la situation en matière de personnel du secrétariat général de la CES, et d'autre part sur quelques domaines que la Conférence centrale considère comme critiques. Sur proposition du Conseil de coopération, l'assemblée plénière a décidé en juin que la Conférence centrale mettrait à disposition de la CES un subside annuel de CHF 2 160 000.– pour les années 2025 à 2028 (jusqu'ici CHF 2 315 000.–). Cette réduction est due pour l'essentiel au transfert du service « Abus » de la CES à la Conférence centrale et à la sortie du service Éthique et société de la CES vers une entité séparée. En outre, il a été décidé de reconduire pour quatre ans un poste de projet à durée déterminée auprès de migratio, mais à un pourcentage réduit.

La Conférence centrale se rend compte qu'elle ne peut financer que de manière limitée les diverses tâches de la Conférence des évêques, de sorte qu'il sera nécessaire, au cours des prochaines années également, de cibler quelques questions importantes pour l'avenir.

3.3 Subsides aux organisations actives à l'échelon national ou des régions linguistiques

Les contrats de prestations et de subventionnement conclus en 2022 pour la période 2023 à 2026 ont été respectés au cours de leur deuxième année de validité. Les subsides sont garantis sous réserve de la capacité de financement, et pourraient donc faire l'objet d'une réduction à court terme. Malgré la hausse des charges, la Conférence centrale s'efforce néanmoins de verser les subsides promis jusqu'en

2026. En 2024, les subsides ont même été augmentés d'une compensation du renchérissement de 2 %, qui a été décidée l'année précédente et versée de façon linéaire à l'ensemble des organisations. Elle était soumise à la condition d'en faire bénéficier le personnel.

Sur les quelque 13 millions de francs que la Conférence centrale reçoit des corporations ecclésiastiques cantonales, 9 millions sont attribués aux différentes organisations ecclésiastiques. Lors du choix des organisations à soutenir, elle retient celles qui sont considérées comme importantes pour le fonctionnement de l'Église en Suisse. L'évaluation de l'importance des organisations méritant par conséquent d'être soutenues par les impôts ecclésiastiques est effectuée par des organes composés à parts égales de membres de la ligne de direction pastorale (évêques, vicaires généraux et évêques, personnel dirigeant) et des corporations de droit public ecclésiastique (président-e-s et secrétaires généraux-ales des Églises nationales), complétés par des expert-e-s indépendant-e-s du domaine thématique concerné. Le secrétariat général de la Conférence centrale est en charge de la direction des groupes spécialisés 1 à 3, de la Commission de planification et de financement et du Conseil de coopération. Pour le groupe spécialisé 4, cette tâche est du ressort du service migratio.

3.4 Financement de base de l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile

Dans le cadre d'un processus de délibération et de décision en trois étapes, l'assemblée plénière a décidé que la Conférence centrale prendrait à l'avenir à sa charge une part importante des coûts qui incombent aux corporations ecclésiastiques cantonales pour l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile (CFA). Il y a deux raisons à cela : d'une part, les CFA sont des institutions nationales, raison pour laquelle l'aumônerie sur le plan national doit être financée solidairement par toutes les corporations ecclésiastiques ; d'autre part, les CFA sont répartis de manière assez aléatoire sur le territoire suisse, à savoir là où la Confédération peut louer l'infrastructure adéquate. Ainsi certains CFA de grande taille se situent dans de petits cantons où la capacité financière des Églises nationales est extrêmement faible (p. ex. deux CFA dans le canton de Neuchâtel).

L'assemblée plénière a décidé pour cette raison de relever les contributions Église Suisse pour 2025 et 2026 de respectivement CHF 200 000.–. La troisième augmentation demandée pour 2027 par la présidence a été refusée. L'assemblée plénière a adopté un règlement qui régit le droit à la rémunération des corporations ecclésiastiques cantonales sur le territoire desquelles se trouve un ou plusieurs CFA. Le calcul s'appuie pour l'essentiel sur le nombre de nuitées dans les CFA, de manière analogue au calcul effectué depuis de nombreuses années par l'Église évangélique réformée de Suisse. Dans le « système Église », il ne s'agit pas de coûts supplémentaires, mais d'un financement plus solidaire des dépenses déjà existantes.

3.5 Comptabilité

La Conférence centrale est passée au programme de comptabilité Abacus. À cette occasion, la présentation des comptes a été adaptée aux normes MCH2 et harmonisée à celle de la majorité des corporations ecclésiastiques cantonales, qui utilisent le MCH2 depuis longtemps. La classification par fonction (répartition des centres de coûts) a été élargie afin de faire apparaître individuellement les nouvelles tâches de la Conférence centrale.

4 Assemblées plénières

Lors des assemblées plénières, les délégué-e-s de la Conférence centrale discutent et prennent des décisions sur des dossiers, mais ils s'occupent aussi de divers thèmes ecclésiastiques et accueillent différents invité-e-s.

La première assemblée, qui s'est tenue à Zurich, s'est penchée sur la formation professionnelle ecclésiastique en Suisse romande et en Suisse alémanique. Ce point a été traité et discuté par David Wakefield, responsable désigné de l'Institut de formation en théologie pastorale à Zurich (TBI), et Philippe Hugo, directeur du Centre Catholique Romand de Formations en Église CCRFE.

La deuxième assemblée s'est déroulée à Altdorf (UR). Le conseiller d'État urais, Urban Camenzind, a présenté le canton primitif, fait visiter l'Hôtel de Ville et montré les anciennes bandières.

La troisième assemblée a eu lieu à Delémont (JU). Elle a invité les trois organi-



L'assemblée plénière a siégé les 22 et 23 juin 2024 dans l'Hôtel de Ville du canton d'Uri à Altdorf.

Photo : Erwin Walker

sations consacrées aux personnes concernées par des abus sexuels au sein de l'Église à se présenter et faire valoir leurs préoccupations et leurs perspectives. Il s'agissait des organisations suivantes :

- IG-MIKU : Vreni Peterer, présidente
- Groupe SAPEC : Jacques Nuoffer, fondateur et ancien président, et Gabriella Loser Friedli, membre de la présidence
- GAVA (Gruppo di ascolto per le vittime di abusi in ambito religioso) : Patrizia Cattaneo Beretta

Helena Jeppesen-Spuhler a parlé de son expérience en qualité de déléguée du CCEE au synode mondial à Rome, qui avait pris fin sept semaines auparavant à Rome.

5 RKZ Focus sur le thème « Une crise est-elle toujours une chance ? »

Une centaine de personnes se sont rendues à la manifestation à but de réseautage de la Conférence centrale à Berne le 18 septembre 2024. La Conférence centrale avait invité les membres des autorités ecclésiastiques cantonales, les responsables des ordinariats épiscopaux et des organisations au sein du cofinancement CES | Conférence centrale. Le titre de la manifestation était proactif : « Une crise est-elle toujours une chance ? »



Comme d'habitude, la manifestation s'est déroulée au PROGR à Berne. La formule était une première : des tables rondes invitaient les personnes présentes à échanger sur leur propre expérience de la crise.

Photo : Urs Brosi

Kathrin Hilber, ancienne conseillère d'État du canton de Saint-Gall et médiatrice dans le diocèse de Saint-Gall, ainsi que le conseiller en politique et en communication Iwan Rickenbacher ont réfléchi en dialogue à l'expérience de la crise de l'Église catholique en Suisse en lien avec les abus sexuels. À quoi est due une telle perte de confiance et de membres dans l'Eglise ? Iwan Rickenbacher a attesté de la volonté de principe de l'Église de changer, mais a également perçu que certaines personnes « luttent encore contre les vagues qu'elles avaient elles-mêmes provoquées ».

Urs Brosi